

Règlement 10 Km de Caluire

Article 1 : Programme

L'épreuve, organisée par l'AS Caluire Athlétisme (l'organisateur), se déroulera le **19 octobre 2025**.

Courses	Heures de départ	Catégories	Limite de participants
1 kilomètre	9h00	Ecole d'athlétisme (2017 à 2019) Poussins (2016)	250 coureurs
2 kilomètres	9h10	Poussins (2015) Benjamins (2013 à 2014)	250 coureurs
5 kilomètres Classante et qualificative pour les championnats de France	9h30	Minimes à Master (avant 2013)	1000 coureurs
10 km Handisport	10h25		
10 kilomètres Classante et qualificative pour les championnats de France	10h30	Cadets à Master (Avant 2011)	1400 coureurs

10 Km Handisport (uniquement coureurs en fauteuil roulant et aux déficients visuels).

Les Joëlettes sont acceptées uniquement sur le 5 km. Le dossard sera offert à la personne présente sur la Joëlette mais les accompagnants devront être inscrits sur le site d'inscription en groupe.

Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée. De même, toute participation en marchant est interdite.

Article 2 : Inscriptions

Toutes les courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés.

Les coureurs doivent fournir :

- Soit une licence (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running) délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit avoir réalisé le parcours prévention santé (PPS) moins de 3 mois avant la course mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée : [Parcours de Prévention Santé](#)
- Les personnes mineures devront fournir un questionnaire médical disponible sur le site d'inscription **Questionnaire mineur**.
- Engagement contractuel : l'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter, sans restriction, l'ensemble des dispositions. Tout engagement est personnel.

Les inscriptions se font en ligne sur le site <https://www.finishers.com/course/10-km-de-caluire> ou le site du club <http://athle-caluire.net>

Les inscriptions seront closes le **jeudi 16 octobre 2025 à minuit**. Aucune inscription sur place les 17, 18 et 19 octobre 2025.

Article 3 : Retrait des dossards

Lieu : Gymnase Lucien Lachaise - 1 rue Curie - 69300 Caluire & Cuire

Dates : Le samedi 18 octobre 2025 de 13h à 18h

Le dimanche 19 octobre 2025 jusqu'à 1 h avant le départ dès 7h30 du matin.

Article 4 : Tarifs

Courses	Tarifs jusqu'au 31/08/2025	Tarifs jusqu'au 30/09/2025	Tarifs jusqu'au 16/10/2025
10 kilomètres	18,00 €	20,00 €	25,00 €
5 kilomètres	12,00 €	15,00 €	15,00 €
Handisport	Gratuit		
2 kilomètres	Gratuit		
1 kilomètre	Gratuit		

Les licenciés FFA bénéficient d'une réduction de 2,00 € au moment de l'inscription. Il n'y aura pas de traitement rétroactif en cas de prise de licence ultérieure à la date d'inscription, ni en cas de saisie erronée.

Une somme de 500€ sera reversée à l'association « Sourire pour nos héros »

Article 5 : Assurance, responsabilité, autorisation

L'épreuve est assurée en responsabilité civile, conformément aux dispositions du règlement national des courses sur route. Chaque concurrent participe à l'épreuve sous sa propre responsabilité. L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'évènement.

L'organisateur ne peut être en aucun cas tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante du concurrent.

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images fixes ou audiovisuelles concernant l'évènement, dans le cadre de la promotion de celui-ci, dans le monde et pour la durée prévue par la loi.

Article 6 : Sécurité et secours

La sécurité est mise en place par l'organisateur et est assurée par des signaleurs qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon déroulement de l'épreuve.

Une assistance médicale est assurée par une association de secours agréée présente sur le parcours et à l'arrivée. Le service médical de l'organisation peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour raisons médicales.

Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours.

Il est interdit d'être accompagné (y compris par un animal) sur le parcours quelle que soit la manière, sous peine de disqualification. L'usage de drone est interdit pendant la course.

Article 7 : Parcours et ravitaillement

Le circuit emprunte majoritairement la route sous forme de 2 boucles de 5 km.

Départ : Rue François Peissel – Arrivée : Sur la piste du stade Pierre Bourdan

Les licenciés FFA se verront prendre le départ dans un SAS réservé.

4 meneurs d'allure seront mis en place (45' – 50' – 55' – 60').

Le parcours sera fermé à la circulation et chaque kilomètre sera tracé. Des signaleurs seront postés aux points sensibles.

Un ravitaillement liquide est proposé à mi-parcours du 10 km et un ravitaillement à l'arrivée est proposé pour l'ensemble des courses.

Article 8 : Chronométrage, classements et récompenses

Le chronométrage est effectué par un prestataire utilisant un système de chronométrage électronique qui est initialisé automatiquement au passage du coureur sur la ligne de départ.

Limites horaires du 10 km : **Fermeture du parcours à 12h00**

Article 9 : Classements et récompenses

Un classement individuel est établi selon un chronométrage par puce électronique introduite au dossard.

Le classement sera mis à jour au fur et à mesure via un QR Code consultable sur place.

- Récompenses 10 km : classement scratch 1er /2ème /3ème – homme & femme.
- Récompenses 5 km : classement scratch 1er /2ème /3ème – homme & femme.
- Récompenses aux 1^{er} de chaque catégorie (sans cumul) homme & femme sur les deux courses de cadets à séniors Les catégories master seront regroupées ainsi : M0/M1 - M2/M3 - M4/M5 - M6/M7 - M8/M9/M10
- Une médaille sera remise à chaque enfant participant aux courses de 1 et 2 kilomètres

Un « challenge entreprise » et un « challenge des écoles » sont organisés : l'entreprise et l'école qui comptent le plus grand nombre d'arrivants à l'ensemble des courses sont récompensés.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix peuvent prétendre aux récompenses. Cette remise des prix se déroule après les épreuves.

Article 10 : Modification – Annulation

En cas de mauvais temps ou toute autre raison, l'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves.

Quels que soient les motifs, les frais d'inscription ne seront pas remboursés par l'organisateur.

Article 11 : Données personnelles

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées à l'organisateur de la course qui est responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir, par courriel, des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits, et d'être informés des prochaines éditions de la manifestation.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », tout inscrit peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisateur : par email à l'adresse 10km@athle-caluire.fr